Attestation de transfert du portage de la demande de prise en charge dérogatoire d’une technologie de santé innovante au titre de l’article L.165-1-1 du code de la sécurité sociale

Considérant que la technologie de santé (dénomination de la technologie)……. fait l’objet de la présente demande de prise en charge au titre de l’article L.165-1-1 du Code de la sécurité sociale,

le demandeur principal initial de cette prise en charge conformément aux articles L. 165-1-1 et R. 165-65 du code de la sécurité sociale et au paragraphe 3 de l’Instruction N°DGOS/PF4/DSS/1C/DGS/PP3/2015/279 du 04 septembre 2015, l’entreprise/Conseil national professionnel (forme juridique)..... inscrit, le cas échéant, au registre du commerce et de sociétés de ..... sous le numéro ....., dont le siège est, ..... représenté par son ..... (fonction du représentant légal), M. ..... (nom du représentant légal) dûment habilité,

ATTESTE :

transférer la fonction de demandeur principal dans le cadre de la présente demande à l’entreprise/Conseil national professionnel (forme juridique)..... inscrit, le cas échéant, au registre du commerce et de sociétés de ..... sous le numéro ....., dont le siège est, ..... représenté par son ..... (fonction du représentant légal), M. ..... (nom du représentant légal), dûment habilité, conformément au paragraphe 3 de l’Instruction N°DGOS/PF4/DSS/1C/DGS/PP3/2015/279 du 04 septembre 2015.

 Fait à «…», le «…»,